

**REGLEMENT DE
L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES
12 et 13 septembre 2020**

Objet

Les épreuves L'INFERNAL 72, L'INFERNAL 30 (TTN), L'INFERNAL 100% (12) sont des courses de montagne à allure libre ouvertes aux seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non, en semi autosuffisance. L'INFERNAL Culottes Courtes (2 à 5 km) est une course ludique à destinations des 8-15 ans.

Parcours

Les parcours sont tracés dans la montagne vosgienne avec 90 % de chemins et sentiers balisés.

LINFERNAL	72	30 TTN	100%	Culottes Courtes
Type :	Trail individuel	Trail individuel	Trail ou Marche nordique	Trail
Départ :	13/09/2020 3 h 00	13/09/2020 9 h 00	13/09/2020 11 h 00 Remiremont	13/09/2020 14 h 30
Distance :	73Km	32Km	12Km	2 à 5Km
Dénivelé positif :	2800m	1200m	500m	ND
Tps course max:	15h	7h	3h	2h
Ravitaillements (avec point eau):	3	2	1	
Base de vie	1			
Age révolu :	Age requis 20 ans	Age requis 20 ans	Age requis 16 ans	8 à 15 ans
Limitation :	600 coureurs *	900 coureurs *	800 coureurs *	500 coureurs *

*Ce nombre pourra être revu à la baisse en fonction des contraintes sanitaires du moment et dans ce cas, les personnes seront retenues suivant l'ordre d'inscription, et les personnes non retenues seront remboursées à 100%.

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide **mais l'autonomie alimentaire solide est recommandée**. Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques (rhésus, n° tél, traitements médicaux...)

Course 100 % : Trail de 12 km

Course individuelle non classée

Distance : 12 km

Dénivelé positif : 500 m

Temps limite : pas de barrière

Ravitaillements : 1

Age requis : 16 ans révolus

Engagement : 15 €



Attention : Départ de Remiremont

Transfert des coureurs (Site des Perrey / Remiremont) :

Pour assurer le transfert des coureurs, des navettes seront en place le dimanche 13 septembre 2020 depuis le site des Perrey vers Remiremont.

La première navette partira de Saint-Nabord à 9 h 45 pour rejoindre Remiremont.

La dernière navette partira de Saint-Nabord à 10 h 30 pour rejoindre Remiremont.

Le retrait du dossard se fera comme les autres années sur le site des Perrey aux horaires indiqués plus bas.

L'arrivée se fera à Saint-Nabord comme les autres courses sur le site des Perrey.

Ravitaillement :

1 ravitaillement au rond caillou au kilomètre 7

Cette année nous soutenons l'association Vaincre Parkinson

L'intégralité des engagements de cette course sera reversée à cette association.

Site web : <https://vaincreparkinson.artisteer.net>

Facebook : <https://www.facebook.com/cedric.heda.7>



La mission de cette association :

- Faire connaître la maladie de Parkinson en sensibilisant un large public,
- Fédérer un élan de solidarité et de partage,
- Aider la recherche par une assistance financière et collectage de dons.

Résultat :

- Un élan de solidarité présent dans le monde entier,
- Une communication sur la maladie de plus en plus importante,
- Un don annuel depuis 2016 reversés au CHU de Lille (consacrés à la recherche contre la maladie).

Horaires et lieux

	Samedi 12 septembre 2020	Lieu
Retrait des dossards (72, 30, 100% et Culottes Courtes)	de 14H00 à 2H00	Stade des Perrey
Sophrologie (72)	17H00	Stade des Perrey
Conférence de Presse	Horaire à définir	Stade des Perrey
Pasta-Party (LINFERNAL 72)	18H00 à 21h00	Stade des Perrey

	Dimanche 13 septembre 2020	Lieu
Petit déjeuner – OFFERT pour les concurrents du 72	De 0H00 à 2h30	Stade des Perrey
Contrôle du sac	à partir de 2H15	Sas de départ - Stade des Perrey
Départ de L'INFERNAL 72	3H00	Ligne de départ - Stade des Perrey
Retrait des dossards (30 km et le 12 km avant 10h00)	de 6H00 à 14H00	Stade des Perrey
Départ de L'INFERNAL 30	9h00	Ligne de départ - Stade des Perrey
Arrivée des premiers concurrents Infernal 72	à partir de 10H00	Ligne d'arrivée - Stade des Perrey
Départ de L'INFERNAL 100%	11H00	Ligne de départ - Remiremont
Arrivée des premiers concurrents Infernal 30	à partir de 11H15	Ligne d'arrivée - Stade des Perrey
Remise des Prix Infernal 30 et infernal 72	à partir de 12H00	Stade des Perrey
Retrait des dossards (Culottes Courtes)	de 12H00 à 14H00	Stade des Perrey
Départ L'INFERNAL Culottes Courtes	14h30	Ligne de départ - Stade des Perrey

Ravitos et barrières horaires

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés (mentionnés ci-dessous) se verra retirer son dossard, à partir de ce moment, il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il continue, il le fera sous sa propre responsabilité.

L'INFERNAL 72 :

- LA CROISETTE - poste de ravitaillement KM 23 – pas de barrière horaire
- LE GIRMONT CENTRE - poste de ravitaillement KM 35 - 11H30* heure locale
- LA DEMOISELLE - poste de ravitaillement KM 47 - 13H30* heure locale
- RAON-AUX-BOIS - poste de ravitaillement KM 60 – 16H30* heure locale

(*) Horaire déterminé par rapport à la dernière vague de départ. Au-delà de ces horaires, les concurrents peuvent être rapatriés par nos soins au départ.

L'INFERNAL 30 TTN:

- PUSIEUX - poste de ravitaillement KM 11 – 11H45* heure locale
- RAON-AUX-BOIS - poste de ravitaillement KM 20 - 13H45* heure locale

(*) Horaire déterminé par rapport à la dernière vague de départ. Au-delà de ces horaires, les concurrents peuvent être rapatriés par nos soins au départ.

L'INFERNAL 100% :

- MONTIROCHE - poste de ravitaillement KM 7

Balisage

Le balisage se fera à l'aide de flèche et de rubalise en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol aux zones de croisement.

Pour la partie de nuit, une signalisation fluorescente sera utilisée afin d'offrir une meilleure visibilité aux concurrents.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs.

Sécurité et secours

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de la protection civile, infirmiers, podologues et kinés.

Compte tenu de la spécificité de L'INFERNAL TRAIL des VOSGES, les moyens de secours seront mobiles.

En cas d'abandon le coureur doit **obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche** et lui rendre son dossard. A défaut prévenir le responsable de course par téléphone.

Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien sur toutes les épreuves sauf le 100% avec une laisse. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route. Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Matériel obligatoire (X)

Le téléphone portable est obligatoire pour toutes les courses hormis les Culottes Courtes.
En cas de non-respect du règlement l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

L'organisation remettra une étiquette de couleur pour chaque sac / base de vie, et ce à tout participant du 72 pour le transfert de ses affaires personnelles sur la base de vie Girmont.

L'INFERNAL	72	30	100%
Lampe frontale (en bon état de marche)	X		
Téléphone mobile Communication du N° de tél au retrait de dossard – N° de secours mémorisé.	X	X	X
Gobelet obligatoire pour les ravitaillements (pas de gobelet mis à disposition par l'organisation)	X	X	X
Boisson contenance 1l mini (Camelbak, bidon ou ceinture)	X	X	
Réserves alimentaires (incitation à l'autonomie alimentaire)	X	X	
Couverture de survie	X		
Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	Conseillé	Conseillé
Sifflet	X		

Matériel recommandé

- Gants et vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques
- Vêtements de rechange
- Casquette, bandana ou bonnet.

Bâtons tolérés sur le 72, 30 et 100% et à condition d'être conservés du début à la fin de l'épreuve.

Pour leur propre sécurité, les concurrents(es) s'engagent à respecter les règles de course.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif du Trail et sont donc interdits : Suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, **jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement**, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore, respect du parcours balisé et de l'environnement traversé. Toute attitude contraire à ce principe entraînerait la disqualification du coureur.

Des contrôles du parcours et des sacs seront effectués par des commissaires de course. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements. Tout coureur dont le sac ne disposera pas le matériel obligatoire sera disqualifié.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les litiges sont réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

Résultats

Les résultats seront consultables à l'arrivée. Ils seront aussi consultables sur le site web de la manifestation. Classement 72 et 30 KM (5 premiers hommes et 5 premières femmes)

Remise des prix

La remise des prix sera faite dans la foulée des arrivées des courses.

Repas

La Pasta-Party est incluse dans les frais d'inscription du 72 km. La participation à la Pasta-Party pour les accompagnants et visiteurs est fixée à 8 Euros.

Le Petit-déjeuner (brioche, café, jus d'orange, thé) est offert aux concurrents de L'INFERNAL 72.

Inscriptions

Ouverture des **inscriptions exclusivement en ligne** : samedi 20 juin 2020 à 12h00 et **clôture le jeudi 10 septembre 2020 à 23h59**.

L'INFERNAL 72 - Pasta incluse : 60 Euros - Clôture définitive des inscriptions par internet le jeudi 10/09 minuit

L'INFERNAL 30 : 28 Euros - Clôture définitive des inscriptions par internet le jeudi 10/09 à minuit.

L'INFERNAL 100% (12) : 15 Euros - Clôture définitive des inscriptions par internet le jeudi 10/09 à minuit.

L'INFERNAL Culottes Courtes : Gratuit - Clôture définitive des inscriptions par internet le jeudi 10/09 à minuit avec dépose obligatoire des attestations parentales à l'inscription.

Il n'y a pas de possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course, pour toutes les courses à cause des contraintes sanitaires.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

1. Inscription et paiement sur le site internet [SporKrono](https://www.sporKrono.com) en remplissant le formulaire en ligne accessible sur le site de L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES (www.linfernaltraildesvosges.com).
2. Confirmation de l'inscription après validation du certificat médical (la licence sera à présenter le jour de la course, les licences 2019/2020 n'auront plus cours au moment de la course)

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception complète de tous les éléments du dossier d'inscription (certificat médical ou licence).

Aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte si elle est faite par téléphone, fax ou autre moyen de communication.

Certificat médical et licences

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants (hors 100% et Culottes Courtes) sont tenus d'être titulaires soit :

1°) D'une licence en cours de validité à la date de la course.

- d'une Licence d'Athlétisme Compétition délivré par la Fédération Française d'Athlétisme.
- d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.

Dans ce cas, la mention de « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** ou de la Course à pied en **compétition** » doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

2°) D'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** » ou de la « course à pied ou du trail **en compétition** » datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

**Aucune inscription pour le 72 et le 30 ne sera validée sans licence (en cours de validité à la date de la course) ou d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course. Aucun autre document ne sera accepté.
Les Licence/CM devront être obligatoirement déposés en ligne sur le site d'inscription**

Annulation d'inscription

Au regard des délais avant les épreuves, il n'y aura pas de possibilité de remboursement suite à une obligation d'annulation (blessure par exemple) mais il est possible sur le site d'inscription, d'échanger son dossard avec une personne de son choix.

Modification/ Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En raison des risques sanitaires liés au coronavirus, la manifestation peut être annulée par la préfecture. Si tel était le cas, l'Infernal Trail Organisation remboursera à 100% les inscriptions (hors frais de gestion).

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Assurances

- Responsabilité civile :
Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'Infernal Trail Organisation.
- Individuelle accident :
Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Acceptation complète du Règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Organisation

Le comité d'organisation L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES se réserve le droit de révision du présent règlement, dans cette éventualité, l'organisateur mettra en œuvre une procédure d'information aux concurrents. La révision en vigueur est disponible en téléchargement sur le site internet de l'épreuve www.linfernaltraildesvosges.com

www.linfernaltraildesvosges.com - Règlement L'INFERNAL 72,30, 100% et Culottes Courtes - Maj 30/08/2020